

04 juin 2021 -15:58

Appartient à Conseil des ministres du 4 juin 2021

Organisation du Conseil du contentieux des étrangers

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant l'organisation du Conseil du contentieux des étrangers.

Cet avant-projet vise à augmenter le cadre temporaire du Conseil du contentieux des étrangers et à simplifier et optimiser la procédure d'évaluation pour l'administrateur et pour les titulaires de fonction du Conseil du contentieux des étrangers. Il introduit en outre un système fonctionnel et complet de mesures disciplinaires et d'ordre pour les titulaires de fonction.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 6 mai 2009 portant des dispositions diverses relatives à l'asile et à l'immigration, et la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, concernant l'organisation du Conseil du contentieux des étrangers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,
chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
<https://mahdi.belgium.be>
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be